

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre civique de Cap-aux-Meules, le 11 mars 2014 à 19 h, sous la présidence de Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M^{me} Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Une vingtaine de personnes assistent également à la séance.

A1403-041

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

A1403-042

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Rose Elmonde Clarke, appuyée par Richard Leblanc,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2014
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Ré-Utiles – Acquisition d'immeuble – Modification de la résolution n° A1306-099
 - 7.2 Hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique
 - 7.2.1 Appel d'offres n° 196 – Achat d'un ensemble d'outils de désincarcération – Approbation des critères de pondération
 - 7.2.2 Autorisation d'appels d'offres – Acquisitions d'un broyeur mobile, d'une embarcation de sauvetage et d'un camion de service
 - 7.3 Développement du milieu et aménagement du territoire



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

- 7.3.1 Pacte rural – Enveloppe locale – Projet : « Embellissons la cour d'école » de l'école Stella-Maris de Fatima
 - 7.3.2 Pacte rural – Enveloppe territoriale – Poste d'agent de développement de liaison
 - 7.3.3 Pacte rural – Enveloppe territoriale résiduelle – Projets : « Horizon 2025 » et « Acquisition d'équipement de sauvetage en milieu difficile »
 - 7.3.4 Nomination de représentants au sein du conseil d'administration du CLD – Secteurs transformation des produits marins et économie sociale
 - 7.3.5 Dépôt et approbation du rapport sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes – Programme d'aide financière aux MRC
 - 7.3.6 Autorisation de signature – Avenant à l'entente de gestion – Programme d'aide financière aux MRC
- 7.4 Réglementation municipale
- 7.4.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant l'agrandissement et le réaménagement de la mairie
 - 7.4.2 Adoption du Règlement n° A-2014-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2014
 - 7.4.3 Adoption du Règlement n° A-2014-02 amendant les règlements d'emprunt n^{os} A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement de taxation annuel
 - 7.4.4 Adoption du Règlement n° A-2014-03 modifiant le Règlement n° A-2010-04 décrétant des dépenses et un emprunt de 2 000 000 \$ pour la mise aux normes des infrastructures, véhicules et équipements nécessaires à la sécurité incendie
8. Affaires diverses : - Pacte rural 2014-2019 – Autorisation de signature – Politique nationale de la ruralité
- Approbation de budget d'honoraires professionnels – Activités diverses en complément de la surveillance des travaux – Projet d'alimentation en eau et de réaménagement de la route 199 – Village de Grande-Entrée
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

A1403-043

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 11 FÉVRIER 2014

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2014.

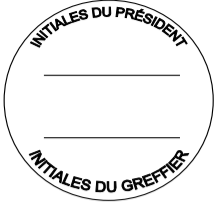
Sur une proposition de Germain Leblanc, appuyée par Léon Déraspe, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

A1403-044

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

A1403-045

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 30 janvier au 27 février 2014 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 503 690,05 \$.

A1403-046

CORRESPONDANCE

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

A1403-047

Ré-Utililes – Acquisition d'immeuble – Modification de la résolution n° A1306-099

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a autorisé l'acquisition de l'immeuble (terrain et bâtiment) constituant l'ancien centre de récupération Ré-Utililes lors de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2013;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la résolution n° A1306-099 afin de prévoir le paiement des taxes en sus du prix d'achat fixé;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la résolution n° A1306-099 soit modifiée comme suit :

en remplaçant les mots : « au coût de 130 000 \$ toutes taxes incluses »
par les suivants : « au coût de 130 000 \$ plus les taxes applicables ».

HYGIÈNE DU MILIEU, DES BÂTIMENTS ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

A1403-048

Appel d'offres n° 196 – Achat d'un ensemble d'outils de désincarcération – Approbation des critères de pondération

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 11 février dernier, le conseil a autorisé le lancement d'un appel d'offres relativement à l'acquisition d'un ensemble d'outils de désincarcération;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil d'approuver la méthode de pondération utilisée dans le cadre du processus d'évaluation des offres;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil approuve l'utilisation des critères de pondération tels qu'ils sont rédigés au document d'appel d'offres n° 196 relatif à l'achat d'un ensemble d'outils de désincarcération.

A1403-049

Autorisation d'appels d'offres – Acquisitions d'un broyeur mobile, d'une embarcation de sauvetage et d'un camion de service

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération projette d'apporter des améliorations techniques au déroulement des opérations du Centre de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a signifié son intention de contribuer financièrement à l'acquisition d'un broyeur mobile;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté le règlement d'emprunt n° A-2013-09 relatif à l'acquisition d'équipements pour les interventions de sauvetage en milieu difficile d'accès;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction du service de protection incendie à l'effet de se procurer un camion de service ainsi qu'une chaloupe de sauvetage requis lors des situations d'urgence en milieu difficile d'accès;

CONSIDÉRANT QU' il est avantageux pour la Municipalité d'acquérir ces équipements en procédant par appels d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise le directeur de l'hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique, Jean Richard, à lancer les appels d'offres requis pour l'acquisition de ces équipements.

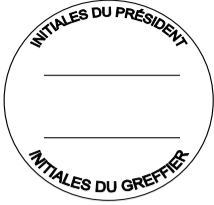
DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A1403-050

Pacte rural – Enveloppe locale – Projet : « Embellissons la cour d'école » de l'école Stella-Maris de Fatima

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans les champs prioritaires du Pacte rural suivants :

- soutenir l'intégration des jeunes et des familles;
- assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

CONSIDÉRANT QUE la cour d'école est à la disposition des élèves de l'école, mais aussi des enfants du village et de l'ensemble des Îles;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative permettra de renforcer les liens sociaux entre les membres de la communauté, en plus de favoriser les saines habitudes de vie par la pratique d'activités sportives;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est coordonné bénévolement et que des parents et des citoyens s'impliqueront dans sa réalisation;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative profitera à une clientèle visée par le plan de travail du Pacte rural, soit les jeunes et les familles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération accorde une contribution financière non remboursable de 4 476,64 \$ à l'école Stella-Maris de Fatima dans le cadre de l'enveloppe locale du Pacte rural pour la réalisation du projet « Embellissons la cour d'école », ce qui portera la contribution totale à ce projet à 12 476,64 \$.

A1403-051

Pacte rural – Enveloppe territoriale – Poste d'agent de développement de liaison

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil d'agglomération d'être épaulé dans l'accomplissement de ses mandats de développement territorial par une équipe compétente;

CONSIDÉRANT QUE le plan de travail du Pacte rural, adopté en mars 2011, prévoyait que le poste d'agente de développement et de liaison de l'équipe de développement du milieu soit financé à même l'enveloppe territoriale du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE,

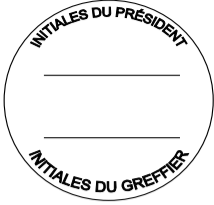
sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération confirme l'imputation de 180 000 \$ de l'enveloppe territoriale du Pacte rural au poste d'agent de développement et de liaison pour les années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 à raison de 60 000 \$ par année.

A1403-052

Pacte rural – Enveloppe territoriale résiduelle – Projets : « Horizon 2025 » et « Acquisition d'équipement de sauvetage en milieu difficile »

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour le Pacte rural 2007-2014 arrivera à échéance le 31 mars 2014;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

CONSIDÉRANT les sommes restantes dans l'enveloppe territoriale du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution A1301-009, adoptée le 22 janvier 2013, le conseil d'agglomération avait réservé ce solde pour la réalisation d'interventions ou d'initiatives qui pourront découler de la démarche de planification Horizon 2025 et qui, de son avis, nécessitaient un soutien financier de la part de l'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de territoire Horizon 2025 a été adopté par le conseil d'agglomération en octobre 2013, que de nombreux partenaires ont signifié leur adhésion et que certaines actions sont déjà en cours de réalisation ou se mettront en branle prochainement;

CONSIDÉRANT QUE certaines de ces actions nécessitent un soutien financier de la part de l'agglomération afin d'être mises en œuvre au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT par ailleurs, que le conseil d'agglomération a décidé, en septembre 2013, de mettre sur pied une équipe d'intervention pour le sauvetage en milieu difficile et de pourvoir à l'acquisition d'équipements spécialisés nécessaires à ces interventions;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de compléter le financement nécessaire à l'acquisition de ces équipements en sus des contributions municipales et privées, par un recours aux sommes disponibles au Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que des contributions financières provenant de l'enveloppe territoriale du Pacte rural 2007-2014 soient affectées à la mise en œuvre des actions du projet de territoire Horizon 2025 suivantes :

Action 14 : Identifier les atouts spécifiques de notre territoire et les possibilités de les utiliser aux fins de diversification économique (25 650,36 \$)

Action 34 : Implanter un parc national sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine (10 000 \$)

Action 46 : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie énergétique pour les Îles (25 000 \$)

Action 73 : Mettre sur pied le forum des partenaires (16 335,38 \$) et organisation de deux rendez-vous annuels

Action 74 : Adopter et mettre en œuvre une stratégie de communication pour informer la population de la progression du projet de territoire (10 000 \$)



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

qu'une contribution financière de 7 000 \$ provenant de l'enveloppe territoriale du Pacte rural 2007-2014 soit affectée au projet d'acquisition d'équipements de sauvetage en milieu difficile d'accès sur un projet total de 125 000 \$.

A1403-053

Nomination de représentants au sein du conseil d'administration du CLD – Secteurs transformation des produits marins et économie sociale

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération détient le mandat de désigner, par voie de résolution, les administrateurs du CLD;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table pêche et mariculture lors de sa réunion tenue le 21 février dernier, à l'effet de recommander la nomination de M. Benoit Arseneau à titre d'administrateur du CLD pour représenter le secteur de la transformation;

CONSIDÉRANT également, la recommandation du groupe référence en économie sociale lors de sa rencontre tenue le 22 novembre 2013 à l'effet de désigner M. Roméo Déraspe à titre d'administrateur du CLD comme représentant du secteur économie sociale;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération désigne M. Benoit Arseneau en remplacement de M. Jean-Yves Cyr comme représentant du secteur transformation des produits marins pour une durée d'un an;

que le conseil d'agglomération renouvelle le mandat de M. Roméo Déraspe comme représentant du secteur économie sociale, pour une durée de deux ans, au sein du conseil d'administration du CLD.

A1403-054

Dépôt et approbation du rapport sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes – Programme d'aide financière aux MRC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé, en mars 2011, avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une entente de gestion dans le cadre du programme d'aide financière aux MRC;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de cette entente, la Municipalité doit fournir au ministre un rapport annuel sur l'état d'avancement et la réalisation des objectifs et attentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

que le conseil d'agglomération approuve le rapport sur l'état d'avancement des objectifs et attentes tel qu'il a été déposé;

que ce rapport soit transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, conformément à l'entente de gestion.

A1403-055

Autorisation de signature – Avenant à l'entente de gestion – Programme d'aide financière aux MRC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé, en mars 2011, avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une entente de gestion dans le cadre du programme d'aide financière aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de gestion est échue depuis le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QU' il a été convenu de reconduire pour 2014 les mesures de l'entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier en procédant à la signature d'un avenant;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le maire, Jonathan Lapierre, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'avenant à l'entente de gestion intervenue avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1403-056

Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant l'agrandissement et le réaménagement de la mairie

Le conseiller, Gaétan Richard, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'emprunt concernant l'agrandissement et le réaménagement de la mairie.

A1403-057

Adoption du Règlement n° A-2014-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2014

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné lors de la séance du conseil d'agglomération du 10 décembre 2013 et qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le présent règlement portant le numéro A-2014-01, lequel décrète les différents taux de taxes, compensations et permis qui seront prélevés au cours de l'année 2014 comme suit, à savoir :

PARTIE 1 TAXES ET TARIFS PERÇUS SUR LE COMPTE DE TAXES ANNUEL

1.1 Taxes sur la valeur foncière

Secteur	Taxe générale par 100 \$ d'évaluation ¹	Taxe sur les immeubles non résidentiels	Taxe sur les immeubles industriels
Tous les secteurs	0,2546	0,9126	0,1214

¹

Générale	0,2324
Amélioration réseau routier	0,0222
Total taxes sur la valeur foncière :	0,2546

1.2. Services de collecte et de traitement des matières résiduelles

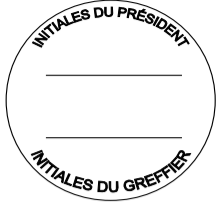
Secteur	Fonctionnement par unité
Secteur résidentiel	Selon les annexes A et B (270 \$)
Secteur commercial	Selon des annexes A, B et C

1.3 Service de vidange des boues de fosses septiques

Secteur	1 ^{er} et 2 ^e logement	3 ^e logement et plus	Saisonnier
Tous les secteurs	85,00 \$	64,00 \$	42,50 \$

1.4 Remboursement de la vidange d'urgence

Secteur	
Tous les secteurs	85,00 \$ par vidange



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

PARTIE 2 TARIFS PERÇUS À L'ACTE

2.1 Tarification des apports volontaires au Centre de gestion des matières résiduelles

Catégorie	Unité de mesure				Coût
	Unité	Tonne	Litre	Gallon	
Entrée sur le site (pour les particuliers seulement) prix par 150 pi ³					20,00 \$
Matières acceptées au compostage (résidus de transformation alimentaires, matières végétales, etc.)		✓			90,00 \$
Matières réutilisables acceptées à Ré-Utiles (meubles, appareils ménagers, ordinateurs, etc)		✓			0 \$
Matières acceptées au recyclage (cartons, papiers, verre, plastiques, cages à homard, etc.)		✓			100,00 \$
Matières destinées à l'élimination		✓			150,00 \$
Résidus de construction – de démolition – de pêche (gypse, béton, asphalte, céramique, bois ou autres matériaux secs)		✓			150,00 \$
Bardeau d'asphalte ou pneus de plus de 48" de diamètre extérieur		✓			75,00 \$
Pneus sans jante max. 48" de diamètre extérieur	✓				0 \$
Pneus avec jante max. 48" de diamètre extérieur	✓				2,50 \$
Boues de fosses septiques				✓	0,02 \$
Huiles usées domestiques (si d'origine pétrolière et couvertes par la SOGHU)			✓		0 \$
Huiles usées domestiques (d'origine animale, végétale ou de cuisson)			✓		0,15 \$
Véhicules routiers en métal hors d'usage	✓				0 \$
Roulottes, véhicules récréatifs, bateaux de plaisance si apportés les jours ouverts au public prix par 150 pi ³					20,00 \$
Roulottes, véhicules récréatifs, bateaux de plaisance si apportés autrement		✓			150,00 \$
Batteries de véhicules hors d'usage	✓				0 \$
Restes de peinture ou de teinture domestique dans le contenant d'origine	✓				0 \$
Branchages et copeaux de bois		✓			0 \$
Livraison de résidus domestiques acceptés à un centre de transfert par un particulier (IE, IHA, GE).	✓				20,00 \$



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

Service de pesée (taxable)	✓				15,00 \$
Déchargement nécessitant l'utilisation de la machinerie	À l'heure (min. ½ heure)				75,00 \$
Métaux ferreux et non-ferreux		✓			0 \$
Livraison nécessitant l'entrée au travail d'un employé municipal (le taux est majoré les jours fériés)	✓				90,00 \$
Traitement du carton, le moindre de :	Par ballot				40 ±15 pieds cubes pour 8 \$
					15 ±10 pieds cubes pour 4 \$
		✓			90,00 \$

2.2 Frais relatifs à la collecte de conteneurs de type roll-off

Description	Unité d'imposition	Coût
Livraison ou collecte de conteneur	Par collecte ou par livraison	80,00 \$
Location de conteneur de type roll-off (40 v ³) excluant les coûts de traitement des matières résiduelles et la livraison	Par semaine	125,00 \$
Location de conteneur de type roll-off (40 v ³) excluant les coûts de traitement des matières résiduelles et la livraison	Par jour	25,50 \$
Nettoyage de conteneur de type roll-off	Par nettoyage	25,00 \$
Collecte et traitement de carton en ballots	Par ballot	40 ±15 pieds cubes pour 12 \$
		15 ±10 pieds cubes pour 6 \$

2.3 Frais supplémentaires relatifs à la collecte manuelle aux résidences

Description	Unité d'imposition	Coût
Collecte manuelle due au débordement	360 litres	5,00 \$



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

2.4 Redevance à l'enfouissement

Description	Unité de mesure	Coût
Applicable aux matières éliminées	Par tonne	Le coût est fixé en vertu du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, R.Q. c. Q-2, r.43 du gouvernement du Québec.

2.5 Frais – Transport d'eau

Description	Unité d'imposition	Coût
Rémunération – Transport d'eau par camion-citerne	Par voyage	100,00 \$

PARTIE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

A1403-058

Adoption du Règlement n° A-2014-02 amendant les règlements d'emprunt n^{os} A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement de taxation annuel

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance ordinaire du 10 décembre 2013 et qu'une copie d'un projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le règlement numéro A-2014-02 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 But

Le présent règlement a pour but d'ajuster les unités de tarification, dont on fait référence au deuxième alinéa de l'article 6 des règlements d'emprunt n^{os} A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 avec le tableau unitaire



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

d'imposition de tarification des matières résiduelles 2014 joint à l'annexe A du règlement annuel n° A-2014-01.

Article 2 Le deuxième alinéa de l'article 6 est remplacé par le suivant :

« Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau de l'annexe A du règlement d'imposition annuel n° A-2014-01 à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité ».

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

A1403-059

Adoption du Règlement n°A-2014-03 modifiant le Règlement n° A-2010-04 décrétant des dépenses et un emprunt de 2 000 000 \$ pour la mise aux normes des infrastructures, véhicules et équipements nécessaires à la sécurité incendie

- ATTENDU QUE le conseil d'agglomération a approuvé son schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;
- ATTENDU QUE ce schéma prévoit la réalisation de travaux, l'achat de véhicules et d'équipements destinés à assurer la protection incendie sur le territoire de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine;
- ATTENDU QUE le conseil d'agglomération a adopté le règlement A-2010-04 décrétant des dépenses et un emprunt à cet effet de 2 000 000 \$ et que ce règlement a fait l'objet d'une approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 26 avril 2010, pour un emprunt n'excédant pas 1 725 000 \$;
- ATTENDU QUE comparativement à la planification initiale du règlement n° A-2010-04, en ce qui a trait à l'achat d'équipements, il est nécessaire de modifier la répartition de l'emprunt sur des termes de 10 et 20 ans;
- ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné lors de la séance du conseil d'agglomération tenue le 11 février 2014;
- ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil d'agglomération au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, tel que requis par la loi;
- ATTENDU QUE les membres du conseil d'agglomération présents déclarent l'avoir lu;
- ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le règlement n° A-2014-03 et qu'il soit décrété par ce règlement
ce qui suit :

Article 1 Modification de l'article 3 du règlement n° A-2010-04

L'article 3 du règlement n° A-2010-04 est remplacé par le
suivant :

« Article 3 Emprunt autorisé

Terme de 10 ans

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le
présent règlement, le conseil d'agglomération
est autorisé à emprunter un montant de
799 030 \$ remboursable en 10 ans.

Terme de 20 ans

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le
présent règlement, le conseil d'agglomération
est autorisé à emprunter un montant de
925 970 \$ remboursable en 20 ans. »

Article 2 Abrogation

Ce règlement abroge le règlement n° A-2013-04 adopté
antérieurement.

Article 3 Entrée en vigueur

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AFFAIRES DIVERSES

A1403-060

Pacte rural 2014-2019 – Autorisation de signature – Politique nationale de la ruralité

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté une
politique nationale de la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE l'application de cette politique vise à créer un
partenariat avec les MRC et les municipalités
concernées par la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de partenariat 2007-2014 est arrivée à
échéance et qu'il y a lieu de renouveler ce
partenariat par la signature d'un Pacte rural
couvrant la période 2014-2019;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le contenu du Pacte rural 2014-2019 en vertu de la politique nationale de la ruralité et d'autoriser le maire, Jonathan Lapierre, à signer ledit protocole.

A1403-061

Approbation de budget d'honoraires professionnels – Activités diverses en complément de la surveillance des travaux – Projet d'alimentation en eau et de réaménagement de la route 199 – Village de Grande-Entrée

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération doit soumettre à l'approbation des analystes du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire des directives de changement pour les diverses activités connexes au projet d'alimentation en eau et de réaménagement de la route 199 dans le village de Grande-Entrée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération prévoit faire appel à la firme Roche pour l'assister dans le cadre de la réclamation faite à l'entrepreneur *Les Entreprises G.N.P. inc.* pour des travaux réalisés lors de la phase I du projet et pour l'assister également dans la gestion de la phase II de ce même projet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération approuve le budget d'honoraires soumis pour les activités ci-après énumérées:

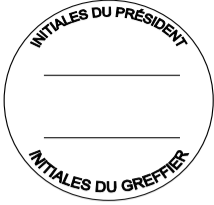
Description – Activités	Honoraires
Activités connexes à la surveillance et justification au MAMROT	4 000,00 \$
Assistance réclamation de l'entrepreneur <i>Les Entreprises G.N.P. inc.</i>	6 860,00 \$
Assistance dans la gestion de la phase II du projet	28 720,00 \$

A1403-062

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Équipements de sauvetage en milieu difficile d'accès – Demande d'information concernant les équipements acquis à ce jour
- ❖ Le conseil prend acte du dépôt d'un document constituant une requête accompagnée d'une pétition signée par 1263 signataires demandant :



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-03-11

- 1) L'inscription des numéros de lots au lieu des noms et prénoms des propriétaires lors de la publication dans l'hebdomaire « *Le Radar* », en mai prochain, des avis de vente pour non-paiement de taxes
- 2) d'entreprendre des démarches auprès du futur ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et autres instances gouvernementales pour bonifier les lois de sorte à éviter la publication du nom des propriétaires lors de tels avis.

A1403-063

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 39, sur une proposition de Léon Déraspe, appuyée par Gaétan Richard, la séance est levée.

Jonathan Lapierre, président

Jean-Yves Lebreux, greffier